



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS**

fax : 04.92.45.28.47

E mail : [direction@guillestrois.com](mailto:direction@guillestrois.com)

Guillestre, le 09/06/2010

**Compte rendu du Conseil Communautaire du Mercredi 9 juin 2010, Mairie de Risoul.**

**LISTE DES PRESENTS**

**Eygliers :**

GIRAUD Laurent

HENRY Gilles

**Guillestre :**

LETERRIER Bernard

QUEREL François

MOLLE Emmanuel

BARBEROUX François

**Mont Dauphin :**

FIORLETTA Gilbert

**Risoul :**

BREMOND Max

GARNIER Jean Louis

JEHAN Jacques

**Saint Clément sur Durance:**

BERARD Jean-Louis

ROZAN Benoît

**Saint Crépin :**

ESMIEU Bernard

FERRET Eric

MICHEL Jean Mary

**Réotier :**

CANNAT Marcel

BERTHALON Christian

**Vars :**

EYMEOD Pierre

FERRY Claude

Le Président constate que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil Communautaire du 9 juin 2010 et procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean Louis Garnier est désigné secrétaire de séance.

Il est traité les points à l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 13 avril 2010

Marcel Cannat et Christian Berthallon déclarent qu'ils s'abstiendront compte tenu que le compte rendu ne traite pas du feu d'artifice évoqué en Conseil Communautaire. Pierre Eymeoud précise également qu'il s'abstiendra. Le compte rendu est adopté avec 3 abstentions.

## SERVICES GENERAUX

### Information

Le Président informe le Conseil Communautaire que le Directeur Général des Services quittera ses fonctions fin Aout 2010. La procédure pour assurer la succession est en cours. Il conviendra de réunir un comité pour balayer les candidatures réceptionnées et procéder à l'audition des candidatures.

### Délibérations

#### Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Bernard Esmieu propos la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les fonctions de chauffeur éboueur. Cet emploi nécessite un agent d'expérience. Dès ce recrutement effectué, le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> sera ouvert pour répondre au besoin et le poste précédent (adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe) sera fermé.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 9 février 2007, et la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le Conseil Communautaire accepte la création s'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'unanimité.

#### Avenant n°1 à la convention avec le SMITOMGA pour le remboursement des frais de personnel

Bernard Esmieu rappelle que le travail administratif, technique et financier (secrétariat et ingénierie) engendré dans le cadre des missions et des activités du SMITOMGA est assuré par la communauté de communes du Guillestrois. Les modalités sont fixées par convention. Celles portant sur les années 2010 et 2011 ont été délibérées le 18 02 2010.

L'embauche d'une chargée de mission sur une durée équivalente à 1 mois de travail pour la réalisation d'un dossier de prévention, sera intégrée à cette convention, par le biais d'un avenant n°1.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement pour adopter le projet d'avenant 1 à la convention et pour autoriser le Président à signer la convention avec le SMITOMGA.

#### Crédit Bail Véhicule Natura 2000

La CCG a procédé à l'acquisition d'un véhicule (Bipper 117 standard, Peugeot) par crédit bail sur 48 mois pour la mission Natura 2000. Pierre Eyméoud demande si le véhicule est mutualisé avec les besoins des services. Il est précisé que le véhicule est utilisé en continue par l'agent en charge de Natura 2000 et cette charge fait l'objet d'un subventionnement à 100% dédié à Natura 2000. Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le crédit bail.

#### Critérium cycliste du Dauphiné Libéré

Max Brémond, en qualité de Maire de Risoul, ne participera pas au débat précédant la délibération.

Le Président précise que la Commune de Risoul accueille une étape du critérium le 10 Juin 2010 et sollicite un accompagnement de la CCG pour l'organisation de l'évènement sportif à retombées médiatiques et économiques pour le Guillestrois et rappelle que le bureau propose de participer aux charges liées aux compétences exercées par la CCG.

Bernard Esmieu présente le projet de délibération comme suit :

- Compte tenu que la Commune de Risoul accueil une étape du critérium du Dauphiné Libéré le 10 Juin 2010 et sollicite un accompagnement de la CCG pour l'organisation de l'évènement sportif à retombées médiatiques et économiques pour le Guillestrois.

- Compte tenu du principe de spécialité qui régit des établissements publics (spécialité territoriale et spécialité fonctionnelle), et que ces derniers ne peuvent intervenir que dans le cadre de leur périmètre et uniquement dans le champ des compétences qui leur ont été transférées. De ce fait, le budget de l'établissement ne peut donc comporter d'autres dépenses ou d'autres recettes que celles qui se rapportent à l'exercice de ses compétences. Un EPCI ne peut donc intervenir ni opérationnellement, ni financièrement dans le champ des compétences que les communes ont conservées.

- Compte tenu que la seule dérogation à ce principe est le mécanisme des fonds de concours prévu à l'article L 5214-16V du CGCT et que ces derniers ne peuvent intervenir que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. En l'espèce, l'évènement ne s'inscrit pas dans ce cadre.

- Compte tenu des compétences obligatoires de la CCG (cf. arrêté préfectoral du 26 décembre 2007), la CCG peut s'engager sur le projet au titre du « service secours et incendie » et au titre de « l'assistance aux communes dans le domaine sportif pour des actions d'intérêts communautaires (entendu comme un évènement ponctuel concernant la population de plusieurs communes ou ayant des implications pour plusieurs communes de la CCG, et qui a lieu sur le territoire du Guillestrois ».

- Compte tenu des compétences optionnelles de la CCG (cf. arrêté préfectoral du 26 décembre 2007), la CCG peut s'engager sur le projet au titre « de la protection et mise en valeur de l'environnement : collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés et au titre de l'assainissement ».

- Compte tenu que le bureau communautaire propose de participer aux charges liées aux compétences exercées par la CCG.

Bernard Esmieu propose de délibérer en participant aux charges liées aux compétences exercées par la CCG pour une somme inférieure de 10.000 euros.

Emmanuel Molle relève les références aux compétences de la CCG pour participer au financement du Critérium et regrette que la compétence «promotion du Guillestrois» ne soient pas inscrites dans les compétences de la CCG pour justifier les concours de la CCG. Emmanuel Molle précise qu'on ne peut envisager une participation communautaire qu'en cas de participation à la décision pour la venue du Critérium du Dauphiné.

Emmanuel Molle évoque qu'il conviendrait de ne pas lâcher le football dont le club de football d'Eygliers. Ce soutien relève bien du rôle de la CCG et non celui du soutien au Critérium du Dauphiné.

François Querel demande qu'il soit précisé le montant de la contribution communautaire. Bernard Esmieu indique que les charges ayant trait à la sécurité, sanitaires, barrière seront inférieures à 10.000 euros.

Pierre Eyméoud appuie le projet en précisant que l'initiative du Critérium conforte la stratégie de développement touristique et la notoriété du Guillestrois. Les activités liées aux pratiques cyclistes constituent une locomotive au tourisme estival. De même qu'il est essentiel de créer une notoriété en station par des événements sportifs ciblés apportant une couverture médiatique, une présence télévisuelle internationale.

Marcel Cannat souligne l'intérêt de cet événement de portée internationale et son impact dans les médias télévisés. Marcel Cannat précise que le soutien communautaire constitue un juste retour compte du tenu du poids fiscal des stations touristiques, et précise qu'il convient de faire attention du fait de la création d'un précédent dont le club de football d'Eygliers.

Bernard Esmieu précise que la CCG pourrait le cas échéant accompagner des activités aquatiques avec le stade d'eaux vives à Saint Clément. Bernard Esmieu précise que la CCG a apporté son soutien décisif au club de football pour régler des difficultés de chauffage.

Bernard Letterier interpelle les élus sur la place primordiale du football dans le Guillestrois et souligne la nécessité de démêler la question de la compétence sport de la CCG.

Jean Louis Bérard apporte son soutien pour l'accompagnement de la CCG au Critérium et rappelle que la CCG s'est beaucoup impliqué sur le vestiaire et les équipements du club de football.

Claude Ferry apporte son soutien au projet de critérium et précise que les services Préfectoraux ont été consultés et conduits à ne pas procéder par subvention mais de participer par la prise en charges de frais. Claude Ferry précise qu'il conviendra de fixer des règles financières. Ce travail devra être poursuivi en commission finances : contenu, règles, critères etc.

Le Président met aux voix la délibération. Le Conseil Communautaire adopte la délibération avec 6 abstentions, 0 voix contre.

Max Brémond, intervenant après le vote de la délibération, salut la décision du Conseil Communautaire et rappelle la portée de cet événement sportif pour le Guillestrois. Le Critérium du Dauphiné apportera une couverture médiatique forte au Guillestrois, aux Hautes Alpes, des retombées économiques locales. La couverture média assurera une notoriété touristique indéniable.

Par ailleurs, Max Brémond, manifeste sa forte désapprobation des propos tenus par Emmanuel Molle considérant qu'il n'est pas à sa place en tenant ce type de propos et qu'ils ne sont pas à la hauteur du canton de Guillestre et à la hauteur d'une ville touristique, ni du Département. L'évènement sportif concourt à l'intérêt général, sert le développement touristique du canton de Guillestre, des stations et du département

Bernard Letterier souligne qu'il ne peut être tenu de propos sur la légitimité des élus municipaux délégués au Conseil Communautaire et appelle au respect des délégués communautaires.

Le Président clôt le débat.

### **Feux d'artifice**

Le Président rappelle que la Commission stratégique et le bureau avaient la volonté de faire tourner le feu d'artifice sur la base d'une strate démographique des communes. Il s'agissait de créer un événement tournant et récurrent sur le Guillestrois. Après le feu d'artifice exceptionnel en 2008 célébrant le classement Unesco et feu d'artifice communautaire à Mont Dauphin en 2009, il est proposé que la Commune de Réotier accueille le feu d'artifice en 2010. Le cout du feu d'artifice serait de 5000 € avec une participation de 2500 € de la commune accueillant la manifestation le 13 Juillet 2010.

Marcel Cannat intervient pour justifier sa position sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 13 avril 2010 et rappelle que l'initiative d'un feu d'artifice tournant avec un cofinancement 50% CCG et 50% Commune à été porté par Max Brémond La Commune de Réotier était disposé à recevoir une manifestation d'autant qu'elle ne bénéficie de rien de la CCG. Suite aux propos tenus au Conseil Communautaire le 13 avril 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, à comme position, qu'en aucune façon, le feu d'artifice ne saurait être tiré à Réotier.

De plus Marcel Cannat souhaite avoir des retours sur les dépenses en fonctionnement et investissement sur les communes. Par exemple, la fontaine pétrifiante à Réotier à assurer l'autofinancement à hauteur de 69.000 €. Marcel Cannat attend une grande solidarité entre les communes. C'est les raisons pour lesquelles, le Maire de

Réotier s'abstiendra lors du vote de la délibération.

Pierre Eyméoud rappelle que la CCG s'est investi et a rempli sa mission pour le portage de la candidature de Mont Dauphin pour le réseau Unesco - Vauban. Il était attendu des moyens spécifiques pour la valorisation du site Unesco et un développement culturel du site. Le feu d'artifice doit être un événement de mise en valeur des patrimoines riches des communes du Guillestrois, d'où l'intérêt de faire tourner le feu d'artifice et regrette de se crispier sur ce sujet.

Le Président prend note de la demande de Marcel Cannat et demande de faire un bilan de l'usage des crédits de fonctionnement et d'investissement avant l'été.

Le Président indique que la CCG bénéficierait de la réponse définitive des autorités de l'Etat sur le PIT des Hautes Vallées le 17 Juin 2010 concourant à la valorisation et promotion des patrimoines des communes du Guillestrois.

Max Brémont précise que sa proposition d'un feu d'artifice tournant entre les communes visait à assurer une solidarité intercommunale, à afficher une volonté de travailler ensemble, de dépasser les clivages par une décision collective.

Gil Fiorletta précise qu'il n'a pas demandé de recevoir le feu d'artifice en 2010 et avait annoncé en 2009 que le feu d'artifice tournerait sur les communes du Guillestrois.

Max Brémont souhaite de faire acter un feu d'artifice tournant, que la CCG mobilise 2500 € TTC par feu d'artifice avec une contre partie communale identique. La mutualisation d'achat avec les stations permettant d'obtenir de bonnes offres commerciales.

François Barberoux déclare qu'il faut avant tout faire plaisir aux clients et aux vacanciers qui attendent avec fidélité cet événement, et non aux communes.

Le Président constate qu'il n'y a pas de remise en cause du feu d'artifice pour le 13 juillet 2010 et demande s'il y a des communes prêtes à recevoir l'évènement communautaire. Le Président propose que le feu d'artifice se déroule à Mont Dauphin pour 2500 € TTC.

Le Conseil Communautaire accepte la proposition du Président avec 6 abstentions et 1 vote contre.

## **POLE VIE LOCALE**

### **Informations**

#### **Réponse à l'appel à projet du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance**

Bernard Esmieu précise en accord avec Marcel Cannat, Président du CISPD, il a été déposé le projet intitulé « *Jeunesse en rupture : prévention, médiation, citoyenneté dans le Guillestrois* ». Il concentre son ambition sur :

- le chapitre 2 : *Action de prévention de la récidive : accompagnement des personnes détenues dans le cadre de la préparation à la sortie de prison, alternatives à l'incarcération,*
- le chapitre 6 : *Actions de médiation sociale et régulation des conflits,*
- le chapitre 7 : *Actions d'éducation à la citoyenneté et au civisme.*

La réponse à l'appel à candidature a pour objectifs d'accompagner les familles et les jeunes en rupture sociale hors temps scolaire et de reconstruire un lien social sur le territoire entre les parents et les jeunes ruraux. Le programme d'action répond à trois difficultés identifiées demandant une intervention cohérente et ciblée des services de la Communauté de Communes sur trois besoins :

- 1- *Nécessité d'accompagner les jeunes ayant connus un parcours judiciaire pour la mise en place puis suivi de la réintégration sociale en milieu rural,*
- 2- *Demande sociale pour la médiation et de régulation entre les parents, les jeunes et les institutions en raison de la carence d'éducateur spécialisé sur la prévention sur le Guillestrois,*
- 3- *Une consolidation de la présence éducative pour assurer l'éducation à la citoyenneté et au civisme des jeunes.*

Le coût global du projet est évalué à 22.800 € (valorisation du temps agents de la CCG et prestation 432A. Le montant sollicité est de 11.400 € au titre du FIPD (50%).

Le CISPD figure parmi nos compétences obligatoires. La CCG devrait s'engager à assurer le cofinancement à 50 % sur la durée du projet (12 mois, soit de Juillet 2010 à Juin 2011).

### **Délibérations**

#### **Tarifs Ecole de Musique 2010 - 2011**

Le Président indique que la Commission Culture a proposé le maintien des tarifs de l'école de musique pour l'exercice 2010 -2011.

Le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité pour le maintien des tarifs pour la période 2010 – 2011.

## **POLE DEVELOPPEMENT**

### **Informations**

#### **PAS Urbain**

Le bureau d'étude ATM (Agence des Territoires de Montagne) a été retenu pour assurer l'étude du PAS Urbain pour un montant de 43.870 € HT.

Le Comité de Pilotage du PAS a fait l'objet d'une réunion au lancement de l'étude, un séminaire avec les élus a été organisé le 04 juin 2010. Il sera suivi par la rencontre de l'ensemble des communes.

## **Centre de secours de Vars**

Il est indiqué que 8 bureaux d'étude ont été consultés. Trois réponses ont été enregistrées. Le bureau d'étude Geotec a été retenu pour l'étude géotechnique. Les sondages auront lieu prochainement.

## **Marchés publics**

### **- Etude opérationnelle sentier d'interprétation autour de Mont Dauphin**

Le bureau d'étude ALEP (atelier, lieux et paysages) a été retenu pour assurer l'étude pour un montant de 20.000 €/1ère tranche et 10.000 €/ 2<sup>ème</sup> tranche). Début de la prestation : 15 juin 2010.

### **Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking / locaux CCG**

Le cabinet Rovagna a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre : 18.000 € HT

Le MAPA pour la construction d'un parking public et gratuit - montant est estimé à 293.475 € HT.

## **Délibérations**

### **Lancement d'un Mapa pour la construction d'un parking public et gratuit**

Le Président rappelle que par délibération du 23 février 2010, un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking public et gratuit a été lancé, puis attribué à Alessandro Rovagna, architecte.

Suite aux études de l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire, de procéder à l'engagement d'un marché sous forme de MAPA pour les travaux de construction et l'aménagement de ce parking annexe au bâtiment communautaire. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à environ 270.000 € HT.

Le Président propose de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée.

Le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité pour engager un marché sous forme de MAPA pour les travaux de construction du parking annexe au bâtiment communautaire et autorise le Président à signer le marché correspondant.

### **Attribution des lots pour le marché de réhabilitation pour le bâtiment communautaire.**

Bernard Esmieu précise que la CCG a dû faire face à des lots infructueux et à procédé à la relance des consultations et présente les lots comme suit

- Lot 1 (démolition / gros œuvre) : Maçonnerie Alpes Ecrins (50.297,75 € HT)
- Lot 1.bis : (désamiantage) : Masuccio et Fils (32.722,75 € HT)
- Lot 2 (Charpente / couverture) : La Croix de St André (8.855 € HT)
- Lot 3 (Menuiseries extérieures / serrurerie) : Sama (92.838,37 € HT)
- Lot 4 (Plomberie / sanitaires) : Lavigna (8.562,33 € HT)
- Lot 5 (Chauffage / ventilation) : Lavigna (81.437,67 € HT)
- Lot 6 (Electricité) : CIMELEC : 71.000 € HT
- Lot 7 (Cloison doublage / Faux plafonds / menuiseries intérieures) : Alp' Plac (76.557,06 € HT)
- Lot 8 (Revêtement des sols durs / faïences) : Béraud (21.912,77 € HT)
- Lot 9 (Peinture / revêtements des sols souples) : Sommet Décor (37.774,80 € HT)
- Lot 10 (Traitement des façades) : non attribué
- Lot 11 (Ascenseur) : non attribué.

Le montant des lots attribués s'élève à 481.954 €HT. L'option haute de l'APS est de 642.500 € HT. Marcel Canant souhaite que l'on porte à sa connaissance l'analyse qualitative des offres avec la présentation d'un tableau précis. Jean Louis Bérard demande de veiller, avec le Maître d'Ouvre, plus particulièrement au lot plomberie et à la qualité de la prestation de l'entreprise retenue.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le marché avec les entreprises.

### **Budget Annexe Alcotra – Cultura des Hautes Terres**

Suite à l'appel à projet auprès des associations locales et après la commission de sélection des projets du 30 mars 2010, et compte tenu des dépenses prévues dans le cadre du projet Cultura des Hautes Terres, le Président doit signer les conventions de prestation de services avec les associations retenues (le projet soutenu, ses objectifs ainsi que le montant et la durée). Les sommes sont prévues au budget annexe CHT.

Pierre Eyméoud attire l'attention sur la faiblesse potentielle du partenaire du projet et demande que le partenaire soit épaulé et consolidé par un engagement de la Com Com de l'Escarton du Queyras.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer les conventions avec les associations.

## **Micro centrale**

Le Président indique que les travaux sur les équipements de la micro centrale du Chagne Rif Bel font l'objet d'un Mapa portant sur l'exécution de gros travaux de maintenance sur les équipements de la micro centrale du Chagne Rif-Bel située dont la réparation ou remplacement d'une vanne papillon sur conduite forcée de diamètre 600 mm, la remise en état et le remplacement d'une roue à augets de marque Pelton et la fabrication et remplacement d'un ensemble de 4 buses + pointeaux et enfin des travaux de gros entretien sur transformateurs de 3150 KVA et de 25 KVA. Le délai de réponse du Mas est fixé au 5 Juillet 2010.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de lancer le Mapa et autorise le Président à signer les Marchés.

## **BAMC**

Bernard Esmieu précise que l'aide du BAMC à l'attention de l'ASA vise à couvrir l'annuité de l'emprunt de l'ASA. Une réponse écrite sera présentée aux communes sur l'échéancier des annuités à couvrir. Pierre Eyméoud demande si l'exploitation de la micro centrale est maximisée pour la production électrique et optimisée pour l'aspersion agricole. Il est précisé qu'il conviendra de poursuivre la négociation avec l'ASA sur ce point ; Une réunion technique est prévue avec le Président de l'ASA le mardi 14 juin 2010.

Bernard Esmieu indique qu'il convient de verser une subvention de 10.000 € pour l'ASA du canal du Chagne correspondant à la participation à l'annuité des travaux d'aspersion pour l'année 2010 et de procéder au versement de 10.000 euros pour la régularisation 2009 non versée.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de procéder aux versements.

## **Sentiers**

Bernard Esmieu propose de verser la cotisation 2010 pour la labellisation FFC VTT pour 800 €.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de verser la cotisation.

Bernard Esmieu propose de renouveler la convention de prestations de services avec l'association Vars VTT Club pour l'entretien estival des sentiers VTT de la commune de Vars (4.923,88 € TTC).

Le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser le Président à signer la convention avec Vars VTT.

## **Natura 2000**

Bernard Esmieu donne la parole à Gil Fiorletta, Président du comité de pilotage Natura 2000.

Gil Fiorletta propose que la CCG d'adhérer à la Charte du *réseau conservation de la flore Alpes-Ain*. Gil Fiorletta précise que le réseau a vocation à travailler sur l'ensemble du domaine végétal et sur la thématique «habitat», dans le cadre d'un programme d'actions prioritaires. Il regroupe tous les acteurs de la conservation de la flore des Alpes françaises. Il faut réaliser au moins un suivi d'espèce par an sur notre territoire et participer à quelques réunions. Cette tâche sera effectuée sur le temps de travail de l'agent en charge de Natura 2000.

La CCG doit procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au conseil de réseau.

Le Conseil Communautaire, avec 2 abstentions, désigne Laurent Giraud comme titulaire et Agnès Vivat comme suppléante.

Bernard Esmieu indique que les élus de la montagne suivent de près la mise en œuvre de la Directive Oiseaux sur les sites Natura 2000. Il est relevé les conditions délibératives sur l'adoption de la convention d'objectif Natura 2000 notamment les contraintes et les restrictions d'activités économiques par exemple. Il est demandé que l'agent en charge de Natura 2000 s'implique en prenant préalablement l'attache des Maires avant d'émettre tout avis technique sur l'urbanisme ou un projet (escalade par exemple) en privilégiant une posture d'anticipation que le choix de la contrainte.

## **SERVICE TECHNIQUE**

### **Informations**

#### **Réponse à l'appel à projet du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance**

Bernard Esmieu indique que la CCG a présenté une candidature à l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Notre projet intitulé « *Sécurisation des points relais déchetterie de Risoul et Vars et de la déchetterie de Guillestre* ». Ce projet se substitue la demande négative de la DGE.

Le projet vise à pour objectifs de procéder à la sécurisation complète de nos installations en poursuivant les objectifs ci après :

- Sécuriser le personnel et des installations de la collectivité,
- Éviter les actes de vandalisme, malveillance,
- Permettre la maîtrise des coûts des déchetteries et de minimiser l'impact du vandalisme sur le montant des redevances,
- Assurer la protection des milieux naturels et du personnel vis à vis d'une pollution par renversement de matériaux sur les sols, d'un risque d'incendie,
- Enfermer les produits dangereux ou encombrants.

Les principaux équipements qui seront mis en place sont : vidéo – surveillance, garde-corps, bennes pour les Déchets Ménagers Spéciaux et de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, locaux des Déchets Ménagers Spéciaux, portail et clôtures, signalétique.

Le coût global du projet est évalué à 60.000 euros HT. Le montant sollicité est de 30.000 euros au titre du FIPD (50%). Compte tenu que les déchetteries figurent parmi nos compétences obligatoires, nous nous engageons à assurer le cofinancement à 30 %. Il a été procédé au lancement d'un Mapa semaine 22.

#### **Résultat du MP de télésurveillance**

Le Président informe que le marché a été attribué à OTV pour un montant de 59.781 €, sachant que l'enveloppe financière est de 60.000 € HT. Christian Bertholon salut l'implication et la qualité du travail des services techniques pour cette opération.

<b>Délibérations</b>
<b>Modification du règlement déchet</b>
<p>Il était proposé de porter un amendement au règlement « déchets » pour la réparation et l'entretien des conteneurs semi enterrés.</p> <p>Compte tenu qu'une sécurisation juridique est attendue, ce point est retiré de l'ordre du jour. Le règlement sera présenté en commission déchets avant inscription au prochain Conseil Communautaire.</p> <p>Le Président signale que le pouvoir de police reste de la compétence du Maire (retrait du transfert de cette compétence au Com Com, cf. projet de loi).</p>
<b>Mode de gestion et évolution de la compétence assainissement</b>
<p>Le Président rappelle que les dispositifs de gestion des Step arrivent à échéance fin 2011 et qu'il est nécessaire de prendre en considération l'évolution législative pour les Spanc ainsi que les incidences financières et redevances de la prise de compétences pour les réseaux de collecte, l'impact sur les taxes de branchement et sur les PLU. Il est précisé que la commission « épuration » a proposé le cahier des charges, préparé par les services techniques, sur le mode de gestion assainissement « <i>Etude sur les propositions d'évolution de mode de gestion</i> » comprenant : AMO pour la mise en concurrence du contrat de prestation du service public d'assainissement (tranche conditionnelle 1), AMO pour la mise en concurrence du contrat de délégation du service public d'assainissement (tranche conditionnelle 2) ou encore en régie. La commission « épuration » a validé le cahier des charges et demande que soit lancée la consultation et l'étude.</p> <p>Le bureau communautaire a validé le retrait du volet Spanc et du volet collecte des réseaux du cahier des charges de l'étude.</p> <p>Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à l'unanimité pour adopter le cahier des charges, pour lancer la consultation, autoriser le président à signer les pièces s'y rapportant.</p>
<b>Lancement du MP pour les UV à Guillestre.</b>
<p>Bernard Esmieu propose de lancer le Mapa pour réaliser le traitement bactériologique par UV.</p> <p>Suite à la délibération du 13 Avril 2010 acceptant un Mapa et autorisant le Président de signer le marché, le Conseil Communautaire donne un avis favorable à l'unanimité pour lancer effectivement la consultation sous forme de Mapa pour un montant estimatif de 300.000 €.</p>

#### **QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DU PRESIDENT**

Pas de sujet de dernière minute

#### **TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES**

- Bernard Esmieu fait état d'une réunion sur le contrat rivière du Guil avec la Sous Préfecture et l'Agence de l'eau RMC. L'avenant n'est pas signable en Juin 2010 compte tenu de la maquette financière. L'avenant concerne la CCG au titre de l'extension de la Step de Vars, la Step de Guillestre (volet A : 4 millions d'euros à mobiliser). Le volet B relève des interventions sur les milieux aquatiques. Le PNR du Queyras doit rassembler des données pas réalisé à ce jour. Bernard Esmieu souligne l'importance de se mobiliser pour la Step de Guillestre (5 communes concernées), pour donner de la cohérence à l'équipement, d'accélérer le projet le plus vite possible le projet (choix du site notamment) compte tenu de la nécessité de préserver le milieu récepteur. Par ailleurs les services de l'Etat lors d'une réunion technique en Sous Préfecture à souligné que la charge polluante de la Step serait dépassé.

- Bernard Esmieu rappelle qu'en tant que représentant la CCG il a fait l'objet d'une condamnation pour pollution passive du Chagne. La poursuite de la politique communautaire d'assainissement collectif doit être un travail d'équipe pour la Step de Guillestre (5 communes) assorti d'un impact financier sur 8 communes.

- Bernard Esmieu indique qu'une visite du Préfet est à programmer en Juillet 2010. Le contenu précis reste à arrêter.

- Marcel Cannat félicite les initiatives de la Commune de Risoul qui assurent des retombées économiques et positives sur le Guillestrois à l'occasion de l'accueil d'une étape d'arrivée du Critérium et salut la poursuite du travail engagé sur les stations.

Jean Louis Garnier  
Secrétaire de Séance